

Autorité compétente :
Le maire au nom de la commune

**Commune de TRANS-EN-
PROVENCE**
Hôtel de ville
25, avenue de la gare
83720 TRANS EN
PROVENCE

Service Instructeur :
Dracénie Provence Verdon
Agglomération

Affaire suivie par :
MURET Christelle 04.94.50.16.37
christelle.muret@dracenie.com

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 083 141 24 K0100
Déposé le : 02/06/2024
Terrain : 118 Chemin du Cros TRANS-EN-
PROVENCE
Cadastre : 141 AC 71

Monsieur FOURE ALAIN
118 CHEMIN DU CROS

83720 TRANS EN PROVENCE

OBJET : REJET TACITE

Monsieur,

Vous avez déposé le **02/06/2024** à la mairie de TRANS-EN-PROVENCE une demande de Déclaration préalable.

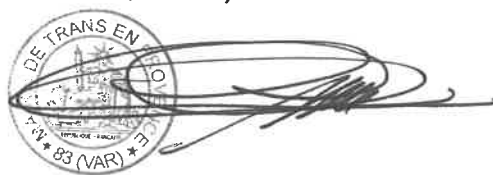
Par lettre du 6/06/2024 et courriel du 27/09/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier. Vous disposiez d'un délai de trois mois pour le faire.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie dans ce délai, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

VOTRE DEMANDE A DONC FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION DE REJET (article R423-39 du code de l'urbanisme).

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez donner suite à votre projet.

TRANS-EN-PROVENCE, le 18/10/2024
Le Maire,



Alain CAYMARIS

TRANSMIS EN PREFECTURE LE : **25 OCT. 2024**
AFFICHAGE MAIRIE LE : **22 OCT. 2024**